

Séance du 5 juin 2026 Délibération n° 05062026-03	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 0 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 28 mai 2026 Date d'affichage : 28 mai 2026	Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal	Excusés : Sophie MARZIN (pouvoir donné à M. TOURNIE). Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal et expose les dépenses engagées telles qu'elles figurent ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Date de la décision Signature Contrats	Libellé	Entreprises retenues	Coût de la prestation €HT
4 mai 2026	Travaux électricité Maison de la chasse	BARNABE Patrick	5 338.53
11 mai 2026	Raccordement électrique Maison de la chasse	ENEDIS	1 404.00
11 mai 2026	Mission de maîtrise d'œuvre Salle de spectacles	CL ARCHITECTURE	7 100.00
19 mai 2026	Menuiseries Maison de la chasse	LA BOUTIQUE DU MENUISIER	6 287.47

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** à l'unanimité des membres présents, des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 5 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Francis ESPINASSE

Le Maire,
Jacques MOLIERES

